PERMIS DE BRÛLAGE 2015

SERVICE INCENDIE CONSERNÉ : _MRC de la Mitis___MONT-JOLI____31____

	,
VILLE OU MUNICIPALITÉ :	ST-JOSEPH-DE-LEPAGE
NOM:	SÉBASTIEN RIOUX
ADRESSE:	À TERRAIN À CÔTÉ DU 255 RG 4 OUEST
	ST-JOSEPH-DE-LEPAGE
NUMÉRO DE TÉLÉPHONE :	418-725-8168
PERSONNE RESPONSABLE :	SÉBASTIEN RIOUX
TYPE DE FEU :	BROUISSAILLE
PERMIS DONNÉ PAR :	TAMMY CARON
PERMIS DÉBUTANT LE (DATE ET HEURE) :	8H00 À 18H00
	7 MAI 2016
PERMIS SE TERMINANT LE (DATE ET HEURE) :	8H À 18H00
	7 MAI 2016

RETOURNER CE FORMULAIRE DÛMENT REMPLI PAR COURRIEL

rgagnon@mitis.qc.ca ou vdube@mitis.qc.ca ou par fax au 418-775-3537.

1- RÈGLES DE SÉCURITE AU CITOYEN LORS DE L'ÉMISSION DU PERMIS

FEU DE JOIE

IL EST INTERDIT DE FAIRE DES FEUX DE JOIE :

- a) A MOINS DE 15 METRES D'UN BÂTIMENT;
- b) A MOINS DE 100 METRES D'UN ÉTABLISSEMENT INDUSTRIEL À RISQUE TRÈS ÉLEVÉS ;
- c) DONT LES MATIÈRES COMBUSTIBLES SONT ACCUMULÉES SUR PLUS DE 1 MÈTRE DE HAUTEUR ET PLUS DE 1 MÈTRE DE DIAMÈTRE ;

<u>IL N'EST PAS OBLIGATOIRE D'OBTENIR UN PERMIS SI LE FEU EST FAIT DANS UN FOYER</u> EXTÉRIEUR MUNI D'UN PARE-ÉTINCELLES.

BRULAGE

IL EST INTERDIT DE FAIRE DES BRÛLAGES :

- a) A MOINS DE 30 MÈTRES D'UN BÂTIMENT ;
- b) A MOINS DE 120 MÈTRES D'UN ÉTABLISSEMENT INDUSTRIEL À RISQUE TRÈS ÉLEVÉS ;
- c) DONT LES MATIÈRES COMBUSTIBLES SONT ACCUMULÉES SUR PLUS DE 4 MÈTRES DE HAUTEUR ET PLUS DE 4 MÈTRES DE DIAMÈTRE ;

PAR MESURE PRÉVENTIVES EN VIGUEUR EN VISITANT LE SITE INTERNET DE LA SOPFEU AU <u>WWW.SOPFEU.QC.CA</u> OU EN COMMUNIQUANT AVEC LA BASE DE LA SOPFEU AU 418-534-4206 FRAIS VIRÉS BONAVENTURE.

CE QUE VOUS AVEZ LE DROIT DE BRÛLER

TOUS LES RÉSIDUS CONSIDÉRER NATURELS : BOIS NON-TRAITÉ, BOIS DE GRANGE NON PEINTURER BRANCHAILLE, FEUILLES...

<u>IL EST INTERDIT DE BRÛLER</u>

DES MATIÈRES TOXIQUES : CONTENANTS D'HUILE, D'ESSENCE, PEINTURE, PNEUS ET TOUT MATÉRIELS AYANT QUELCONQUE PRODUITS CHIMIQUES : CES MATIÈRES PEUVENT ÊTRE APPORTÉES À :

> L'ÉCO CENTRE DE LA MTIS 428, AVENUE ROGER-MARCOUX MONT-JOLI, G5L 7Y5 418-785-0055

C'EST GRATUIT!